

(1 bulletin par personne et par formation)

FORMATION CHOISIE :

DATE(S) : LIEU :

Société N° adhérent

NOM Prénom Date de naissance

Adresse

Code postal Commune

N° Téléphone Email

Je souhaite que les correspondances relatives à cette formation (courriers d'invitation...) me soient uniquement adressées par mail à l'adresse ci-dessus.

Statut : Exploitant / Associé exploitant Conjoint collaborateur Aide familial
 Salarié sur l'entreprise Associé non exploitant Cotisant de solidarité
 En démarche installation Autre (à préciser) :

Fonds de formation : VIVEA* OCAPIAT Autre (à préciser) :

Situation de handicap : Oui Non Si oui, lequel :

Pourquoi souhaitez-vous suivre cette formation ? Quels sont vos attentes / questions ? :

J'ai pris connaissance des conditions générales de service mentionnées au verso et je les accepte.
J'ai également pris note que le règlement intérieur de la formation et ses annexes sont consultables sur www.cerfrance-adheo.fr.

Fait à, le

Signature :

Retour du bulletin d'inscription

Par courrier : Cerfrance Adheo, à l'intention de Stéphanie MOREL, 5 Rue de la Vologne 54520 LAXOU

Par mail : smorel@adheo.cerfrance.fr

Inscription possible directement sur cerfrance Connect/ rubrique « Consulter » et sur le site www.cerfrance-adheo.fr

** Sont ressortissants de VIVEA les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole non-salariés, les aides familiaux, les conjoints collaborateurs, les cotisants de solidarité qui relèvent du régime agricole (MSA) et éventuellement les créateurs ou repreneurs d'entreprise (nous contacter pour connaître les conditions).*

Association de Gestion et de Comptabilité ADHEO 109
Contact : Stéphanie MOREL, Chargée de mission Formation
Tél : 03 83 96 32 82, smorel@adheo.cerfrance.fr
SIRET 783 329 501 00036 – APE 6920Z
N° TVA intracommunautaire : FR 70 783 329 501
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 41.54.01016.54
auprès du préfet de région de Lorraine
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de Lorraine

Conditions générales de service

☐ Inscription

- Toute inscription doit être faite à l'aide du présent bulletin.
- Seule la réception par l'organisateur d'un bulletin d'inscription rend effective l'inscription à une session.
- En cas d'insuffisance d'inscriptions, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la session.
- Les lieux et les dates des formations ne sont pas contractuels.
- En fonction du nombre et de la provenance des inscrits, de la gestion des salles, l'organisateur pourra convoquer les participants à une autre date ou à un autre lieu.
- Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toute autre condition sauf dérogation formelle et expresse de la part de l'organisateur.

☐ Règlement

- Tous nos prix sont indiqués hors taxes, ils seront majorés du taux de TVA en vigueur.
- Nos tarifs sont forfaitaires. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.
- Le règlement de la participation stagiaire s'effectue à réception de la facture, conformément aux modalités rappelées sur celle-ci.
- En cas de désistement au moins 3 semaines avant le début de la formation, le règlement de la participation stagiaire ne sera pas facturé à l'adhérent. Passé ce délai, cette participation stagiaire sera facturée.
- Un adhérent non éligible à VIVEA, mais qui se serait inscrit en tant qu'exploitant, ne permet pas de mobiliser de financement VIVEA pour celui-ci. Le montant non perçu auprès de VIVEA sera donc facturé à l'adhérent.
- Un adhérent ne suivant pas une formation dans sa totalité se verra facturer la totalité du coût de la formation majorée de l'éventuelle non prise en charge de VIVEA.
- Les frais de déplacement et de restauration sont à la charge des stagiaires.
- Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage.
- Lorsque l'organisateur aura avancé le coût des repas des stagiaires, il majorera le prix du stage du montant desdits repas.

☐ Convocation

- Pour participer à une session, il faut avoir été invité.
- L'invitation est réalisée par l'envoi d'un courrier nominatif à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription. Cette invitation sera envoyée au minimum 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- En cas d'annulation de la formation, les participants seront avertis au minimum 3 jours avant le début de la formation, sauf cas de force majeure.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
« actions de formation »

